

Index

Les numéros renvoient aux numéros des fiches

A

Accessoire (exception) : 7
Accord sur les ADPIC : 1, 21, 23, 31
Action en cessation (droit d'auteur) : 16
Activité inventive : 20
Application industrielle : 20
ARCOM : 2
Artiste-interprète : 18
Auteur : 4
Avocat : 2

B

Bases de données : 17
Brevet
– à effet unitaire : 1
– demande de : 22
– droit au titre de : 22
– européen : 1

C

Caractère individuel : V. Caractère propre
Caractère propre (dessins et modèles) : 25
Certificat complémentaire de protection :
19, 21, 23
Cession globale des œuvres futures (prohi-
bition) : 12
Citation (exception) : 7
Commande (contrat de) : 4
Compétence juridictionnelle : 2
Concurrence déloyale : 1, 2, 19, 24
Conseils en propriété industrielle : 2
Contrat de cession :
– droit d'auteur : 12
– droits de propriété industrielle : 31
Contrat de commande pour la publicité : 13
Contrat d'édition : 13
Contrat de licence : 23, 31, V. Licences
Frاند

Contrat de production audiovisuelle : 13
Contrefaçon : 1, 2, 33
Convention de Berne *pour la protection des
œuvres littéraires et artistiques* : 1
Convention de Paris *pour la protection de la
propriété industrielle* : 1
Convention sur le brevet européen : 1
Copie privée (exception) : 7
Créations industrielles : 19
CSPLA : 2

D

Déchéance : 29, 32
Dépôt d'une demande :
– de brevet : 22
– de dessin ou modèle : 25
– de marque : 29
– mauvaise foi : 28
Dessins et modèles : 2, 19, 25, 26
Dessins et modèles non enregistrés : 25, 26
Destination (indifférence) : 3
Droit au nom (paternité) : 8
Droit au respect de l'œuvre : 8
Droit de destination : 6
Droit de distribution : 6
Droit de divulgation : 8
Droit de repentir : 8
Droit de représentation : 6
Droit de reproduction : 6
Droit de retrait : 8
Droit de suite : 6
Droit moral :
– durée : 8
– logiciel : 11
– œuvre audiovisuelle : 10
– prérogatives : 8
Droits patrimoniaux :
– auteurs : 6

- droits voisins : 18
 - bases de données : 17
 - logiciels : 11
- Droit *sui generis* du producteur de bases de données : 17
- Droits voisins : 18
- Durée des droits :
- brevet : 23, 32
 - dessins ou modèles : 26
 - droit moral de l'auteur : 8
 - droits patrimoniaux de l'auteur : 6
 - droits voisins : 18
 - marques : 29

E

- Éditeur de presse : 18
- Entreprise de communication audiovisuelle : 18
- Épuisement des droits : 6, 23, 26, 30
- EUIPO : 2, 25, 27, 32
- Exceptions (droit d'auteur) : 7
- et mesures techniques : 16

F

- Fair use* : 7
- Fonctionnaire (auteur) : 4
- Forme d'expression (indifférence) :
- Frand : V à Licence Frand :

G

- Genre (indifférence) : 3
- Gestion collective : 15

H

- HADOPI : 2 et 16

I

- Idées (non protection) : 3
- Indications géographiques : 2, 19
- Informations (non protection) : 3
- INOV : 2
- INPI : 2
- Intelligence artificielle : 3, 7, 21
- Interopérabilité : 16
- Inventions :
- biotechnologiques : 20, 21, 31
 - description : 22
 - de logiciel : V. ce mot
 - de médicament : 21, 23

J

- Juridiction unifiée du brevet (JUB) : 1, 2

L

- Liberté d'expression (et droit d'auteur) : 7
- Licences Creative Commons : 14
- Licences Frand : 31
- Licences judiciaires : 31
- Licence légale (phonogramme) : 18
- Licences libres : 14
- Licences obligatoires : 21, 31
- Licences d'office : 21, 31
- Licences ouvertes : 14
- Livre indisponible : 9
- Logiciel : 11, 21

M

- Marque
- Collective : 29, 32
 - Déchéance : V. Ce mot
 - Disponibilité du signe : 28
 - Distinctivité : 28, 30, 32
 - Enregistrement : 29
 - Fonctions : 30
 - Garantie (de) : 29, 32
 - Notoire : 30
 - Renommée : 30
 - Risque de confusion : 28, 30
 - Usage sérieux : 29, 32
- Médicament : V. à Inventions
- Mérite (indifférence) : 3
- Mesures techniques
- d'information : 16
 - de protection : 16

N

- Négligence caractérisée (infraction) : 16
- Nouveauté :
- brevet : 20, 23
 - dessins et modèles : 25
- Nullité : 25, 29, 31

O

- Obtentions végétales : 2, 19, 31
- OCVV : 2
- OEB : 2
- Œuvre :
- audiovisuelle : 10

- collective : 5
 - composite : 5
 - de collaboration : 5
 - dérivée : 5
 - orpheline : 9
 - rapport avec le support : 6
- Ordre public - bonnes mœurs : 20, 21, 25, 28
 Organisme de gestion collective : 2
 Originalité : 3

P

- Parfum : 3
 Possession personnelle antérieure : 23
 Présomption de titularité (droit d'auteur) : 4
 Producteur de phonogrammes : 18
 Producteur de vidéogrammes : 18
 Propriété intellectuelle :
 - composition : 1
 - sources : 1

R

- Réponse graduée : 16
 Représentation : 6
 Reproduction : 6

- Rémunération (auteur) : 12
 Reprographie : 15

S

- Saisie-contrefaçon : 33
 Salarié :
 - auteur : 4
 - inventeur : 22
 Savoirs traditionnels : 21
 Secret des affaires : 19, 23, 24
 Signes distinctifs : 1, 19, 28
 Société de gestion collective : V. organisme
 de gestion collective

T

- Test des trois étapes : 7
 Titularité des droits
 - brevet : 22
 - droit d'auteur : 4

U

- Unité de l'art : 3, 25

V

- Vie des affaires : 30